**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Réorganisation de la gouvernance de la prévention

**Le Conseil d'Etat a créé la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA). Elle s'adjoint les compétences de groupes d'experts et remplace trois commissions préexistantes: la commission cantonale de prévention, la commission cantonale de la dîme de l'alcool et la commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie, dans une optique de simplification et d'efficience de la gestion du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.**

L'importance que revêt aujourd'hui la prévention face aux enjeux de santé, tout comme les changements intervenus ces dernières années dans le domaine des dépendances - politique fédérale en la matière, modes de consommation des substances, augmentation des problèmes liés à d'autres types de dépendances telles que dépendance au jeu ou cyberdépendance - nécessitent une révision des outils à disposition du Conseil d'Etat lui permettant de définir d'une manière plus cohérente ses stratégies d'intervention dans ce domaine particulier et sensible.

La nouvelle gouvernance dans ce secteur prévoit notamment la fusion des compétences des commissions existantes du Conseil d'Etat, à savoir: la commission cantonale de prévention, la commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie et la commission cantonale de la dîme de l'alcool.

La nouvelle instance créée par le Conseil d'Etat se dénomme Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) qui s'adjoint les compétences de groupes d'experts (dans le domaine des addictions d'une part et concernant la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire et de la jeunesse d'autre part).

La CPSLA, inscrite dans la loi sur la santé publique adoptée par le Grand Conseil le 17 mars 2009, a la compétence de conseiller le Conseil d'Etat en matière de politique de

promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les addictions ainsi que de préaviser sur les demandes de financement de projets touchant ce secteur et qui sont prélevés sur quatre fonds: le fonds pour le développement de la prévention et la promotion de la santé; le fonds de prévention et de lutte contre les addictions; le fonds de la dîme de l'alcool; le fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2009

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 41 Arianna Radaelli Bertschi, cheffe de projet, 021 316 44 73 - arianna.radaelli@vd.ch